



POLICE MUNICIPALE

EH/CB

APM 07/1277

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

17 ET 19 AVENUE DES PINS

LES 18, 20, 26 ET 27 SEPTEMBRE 2007

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2122-28 et L. 2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles R.411-25, R.412-28, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu la demande présentée par Monsieur ROUCHER (Gérant de la SARL TRANS AQUA PISCINES), sise 60 Cours Reverseaux - 17100 SAINTES, en date du 06 août 2007,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route pendant toute la durée des travaux,

A R R E T E

ARTICLE 1 : La SARL TRANS AQUA PISCINES est autorisée à effectuer des travaux (construction d'une piscine, terrassement, coulage) 17 et 19 avenue des Pins les 18, 20, 26 et 27 septembre 2007.

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite avenue des Pins dans la partie comprise entre l'avenue du Bocage et l'avenue du Nid d'Aigle pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit avenue des Pins dans la partie comprise entre l'avenue du Bocage et l'avenue du Nid d'Aigle aux droits du chantier, pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 4 : La pré-signalisation, la signalisation et la circulation seront assurées par l'entreprise et sous sa responsabilité pendant toute la durée des travaux, de jour comme de nuit.

ARTICLE 5 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 04 septembre 2007

Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 11 septembre 2007

Le Maire,
H. LE GUEUT